



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

LES POLITIQUES AGRICOLES À TRAVERS LE MONDE

<http://agriculture.gouv.fr/politiques-agricoles-fiches-pays>



Nouvelle-Zélande

2024

Contexte agricole et relations internationales

PRINCIPALES DONNÉES	UNITÉS	NOUVELLE-ZÉLANDE	FRANCE
Superficie	km ² - 2021 ⁽¹⁾	267 710	543 965 ⁽²⁾
Population	Mhab et évolution 2021/2022 ⁽¹⁾	5,1 +0,2%	68 +0,3%
Indice de développement humain (IDH)	2021 ⁽³⁾	0,937 13 ^e rang mondial	0,903 28 ^e rang mondial
Produit intérieur brut (PIB)	Md USD courants - 2022 ⁽¹⁾	247	2 783
Taux de croissance du PIB	% - 2021/2022 ⁽¹⁾	+2,2	+2,5
PIB / habitant	USD courants-2022 ⁽¹⁾	48 249	40 886
Part de l'agriculture dans le PIB	France : % - 2022 ⁽¹⁾ Nouvelle-Zélande : % - 2020 ⁽¹⁾	5,7	1,9
Surface agricole utile (SAU) ⁽⁴⁾	Mha - 2021 ⁽⁵⁾	10,2	28,6
Surface arable	Mha - 2021 ⁽⁵⁾	0,5	17,9
Surface forestière	Mha - 2020 ⁽¹⁾	9,9	17,3
Balance commerciale tous secteurs	France: Md€ - 2023 ⁽⁶⁾ Nouvelle-Zélande: Md€ - 2023 ⁽⁷⁾	- 5,5	-130
Balance commerciale agricole et agroalimentaire ⁽⁸⁾	France: Md€ - 2023 ⁽⁶⁾ Nouvelle-Zélande: Md€ - 2023 ⁽⁷⁾	Export: 26,4 Import: 5,1 Solde: + 21,2	Export: 81,3 Import: 76 Solde: + 5,3
Exportations et importations agricoles et agroalimentaires entre les deux pays ⁽⁸⁾	M€ - 2023 ⁽⁶⁾ Variation 2022-2023	France depuis Nouvelle-Zélande: 275,8 -14%	France vers Nouvelle-Zélande: 89,8 +15%
Part du flux bilatéral dans les importations agricoles et agroalimentaires ⁽⁸⁾	2023 ⁽⁶⁾⁽⁷⁾	0,4% des importations françaises 39^e fournisseur de la France	2,4% des importations néo-zélandaises 7^e fournisseur de la Nouvelle-Zélande
Part du flux bilatéral dans les exportations agricoles et agroalimentaires ⁽⁸⁾	2023 ⁽⁶⁾⁽⁷⁾	0,1% des exportations françaises 68^e client de la France	0,5% des exportations néo-zélandaises 27^e client de la Nouvelle-Zélande

1. Banque mondiale

2. 543965 km² pour la métropole, la surface Outre-mer est de 89242 km² pour les seuls DROM (Source IGN 2016) et monte à environ 113000 km² au total.

3. Rapport sur le développement humain 2021/2022

4. La superficie agricole utilisée (SAU) comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...)

5. FAO

6. Douanes françaises, Trade Data Monitor

7. Douanes néo-zélandaises, Trade Data Monitor

8. N'incluant pas le machinisme agricole et agroalimentaire, le bois et dérivés, les engrais et produits phytosanitaires, le biodiésel

Ce qu'il faut retenir⁹

- La Nouvelle-Zélande est encore très marquée par son histoire de territoire de production pour le Royaume-Uni, et donc de colonisation par des agriculteurs et des éleveurs. L'agriculture (incluant forêt, pêche et transformation) reste un secteur déterminant de l'économie, avec un poids politique considérable. Elle est largement développée par les populations maories, qui sont prises en étau entre la préservation de l'environnement en accord avec leurs valeurs traditionnelles et la rentabilité des pratiques intensives.
- Développée sur 11,7 Mha par environ 50 000 exploitations agricoles, et concentrée sur les produits laitiers, les viandes rouges, la laine, le kiwi, le vin et le bois, l'agriculture contribue à 5,7% du PIB¹⁰. En incluant les produits transformés, le secteur agricole et agroalimentaire compte pour 10,7% du PIB et 13% des emplois du pays.
- Produisant de quoi nourrir 40 millions de personnes mais n'étant peuplé que de 5 millions d'habitants, le pays exporte la très grande majorité de sa production agricole, principalement vers l'Asie : les exportations agricoles représentent près de 82% des revenus à l'export de biens du pays (33,9 Md€¹¹ pour 2022-23). La Nouvelle-Zélande affiche un excédent commercial dans son commerce agricole avec la France, de 186,1 M€ en 2023, cet excédent tendant cependant à se réduire depuis le début des années 2000.
- Le secteur laitier occupe une place particulière du fait de la très forte domination de la coopérative Fonterra, créée en 2001 et qui collecte 81% du lait du pays. Il pèse pour 45% des exportations agricoles (soit 15,1 Md€, sur 2022-23) et fait de la Nouvelle-Zélande le 1^{er} exportateur mondial de produits laitiers.
- Le secteur du kiwi jouit également d'une grande force en raison du quasi-monopole opéré par la coopérative Zespri, et fait de la Nouvelle-Zélande le 2^e producteur mondial et le 1^{er} exportateur mondial de kiwi.
- Pays à la politique commerciale très libérale, la Nouvelle-Zélande est le membre de l'OCDE qui attribue le moins de subventions aux agriculteurs. En accord avec cette politique, elle est très active dans les enceintes internationales contre les soutiens publics à l'agriculture et les barrières tarifaires et non tarifaires mis en œuvre par les autres pays, ainsi que pour négocier des accords de libre-échange pour favoriser ses exportations. Un accord de libre-échange entré en vigueur le 1^{er} mai 2024 la lie désormais à l'UE.
- L'importance de l'agriculture dans l'économie du pays définit fortement les enjeux auxquels celui-ci doit faire face, notamment la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'amélioration de la qualité de l'environnement. Cependant, le poids politique du secteur agricole complique la conduite des réformes visant à rendre les pratiques de production plus durables.

Production agricole, pêche et aquaculture et forêt

Élevage : la Nouvelle-Zélande, exportateur majeur de produits laitiers, de viandes rouges et de laine¹²

La Nouvelle-Zélande est le 8^e producteur mondial de lait de vache, à hauteur de 21 milliards de litres par an sur 11 000 exploitations laitières (22% des exploitations agricoles du pays), développées sur 1,7 Mha et mobilisant 6,1 millions de vaches laitières. Le secteur laitier contribue à 3% du PIB du pays et à 50 000 emplois, dont 30 000 dans les fermes et 20 000 à l'aval de la filière. Il est dominé par la coopérative Fonterra, créée par l'État en 2001, qui collecte 81% du

lait du pays, et est la première entreprise néo-zélandaise en termes de chiffre d'affaires (13,8 Md€ en 2022). La productivité moyenne en Nouvelle-Zélande est de 4 284 litres de lait par vache et par an, contre une moyenne mondiale de 2 500 litres (et environ 7 400 litres en France). Du fait de cette productivité, la production néo-zélandaise de produits laitiers, suffisante pour nourrir 90 millions de personnes, est très déséquilibrée au regard de la population (5 millions d'habitants), et 95% de la production nationale est exportée, majoritairement vers l'Asie (38% vers

9. Sources : SOPI, Stats NZ

10. Banque mondiale

11. Taux de change moyen sur 2022 : 1 euro = 1,6582 dollar néo-zélandais (source : BCE). Par simplicité, ce taux est utilisé en conversion dans l'ensemble du présent document.

12. Sources : DCANZ, Stats NZ, SOPI, MIA, Duncan, Worldstopexports, Agreste

la Chine) sous forme de poudre de lait, de caséine et de fromages. Cela place le secteur en première position des exportations néo-zélandaises de biens (15,1 Md€ sur l'année financière 2022-23), mais aussi en tête des exportations mondiales de lait et produits laitiers, avec 21,4% de parts de marché mondiales en 2022 (hors fromages et beurre).

Par effet croisé avec le succès de l'industrie laitière néo-zélandaise, les productions de viandes rouges (bovine et ovine) ont diminué dans les 20 dernières années. Le nombre de bovins allaitants a atteint son minimum historique en 2016, à 3,5 millions de têtes, et s'est depuis stabilisé à 3,9 millions de têtes. Le nombre d'ovins est pour la première fois de son histoire passé sous le seuil symbolique de 5 ovins par habitant, à un niveau de 25,3 millions de têtes en juin 2022 (en 1982, on comptait 22 ovins par habitant). L'ensemble du secteur viandes rouges et laine est le deuxième poste agricole à l'export du pays, exportant 90% de sa production pour un montant de 7,2 Md€ sur l'année 2022-23. La Nouvelle-Zélande est ainsi le 2^e exportateur mondial de viande ovine et le 6^e de viande bovine. Les exportations néo-zélandaises de viandes rouges sont à 98% des découpes réfrigérées ou congelées à haute valeur ajoutée et sont principalement dirigées vers la Chine (36%), les États-Unis (21%) et l'Union européenne (11%).

Le profil pédoclimatique de la Nouvelle-Zélande, tempéré, est favorable à la pousse de l'herbe et permet d'alimenter les troupeaux majoritairement au pâturage, avec des coûts d'exploitation bas et un besoin faible en bâtiments et en mécanisation. Le pâturage est toutefois relativement intensif et le recours aux fertilisants et à l'irrigation est quasi systématique pour assurer une quantité d'herbe permettant deux traites par jour. En complément de l'herbe, les éleveurs donnent aux animaux des tourteaux de palmiste pour les engraisser avant leur abattage; la Nouvelle-Zélande importe pour cela 2 millions de tonnes de tourteaux de palmiste par an (depuis la Malaisie et l'Indonésie), soit plus que tout autre pays au monde.

Des productions végétales concentrées sur le kiwi, le vin et les pommes¹³

La Nouvelle-Zélande se distingue par son importante production de kiwis : avec 700 000 tonnes par an, elle est le 2^e producteur mondial (derrière la Chine) et le 1^{er} exportateur mondial (41% de parts de marché). En 2022, le secteur a représenté 1,7 Md€ à l'export et se hisse ainsi en première position de la production et de l'exportation végétale du pays (dont 30% vers l'UE, 22% vers la Chine et 22% vers le Japon). La filière emploie environ 29 000 personnes et contribue à 1,1% du PIB du pays. La particularité de la filière est qu'elle est sous le contrôle quasi monopolistique de la

coopérative Zespri : toutes les exportations de kiwis, à l'exception de celles à destination de l'Australie qui a obtenu un arrangement différent, doivent soit passer par Zespri qui a un droit par défaut, soit être approuvées par *Kiwifruit New Zealand*, ce qui constitue un frein de facto aux exportations non assurées par Zespri. La coopérative détient également le monopole en termes de marketing ainsi que des droits sur les variétés *Gold* (en forte augmentation) et *Red*. Cette situation, critiquée notamment par le Chili à l'OMC, perdure depuis les années 1990 et a permis à la Nouvelle-Zélande de dominer le marché mondial.

La Nouvelle-Zélande produit également des pommes et poires, sur 10 400 ha en 2021 pour une production de 587 000 t. La filière se targue d'avoir le meilleur rendement au monde en pommes, à 61 t/ha (contre une moyenne de 23,4 t/ha dans le monde et 36,7 t/ha en France en 2022). 65% de la production est exportée (pour un montant de 522 M€ en 2022), 13% est vendue dans le pays et le reste est transformé. Le secteur emploie 4 300 personnes de manière pérenne et 14 000 saisonniers. Il s'investit beaucoup dans le développement de nouveaux cultivars, y compris via des partenariats avec des instituts de recherche et d'innovation à l'international.

La filière vin suit une dynamique positive, sur 42 000 ha de vignes. Malgré une récolte exceptionnellement faible en 2021 (370 000 t, soit -19% par rapport à 2020), qui a conduit à atteindre le plus bas niveau des ventes sur les 20 dernières années, les exportations ont atteint 1,1 Md€ en 2022 grâce à une augmentation des prix de vente. Cela est à comparer à un chiffre à l'export de 1,2 M€ en 1985, à la naissance du secteur. La récolte 2022, à 532 000 t, a rétabli le niveau de production de la filière. Les vins néo-zélandais, principalement produits à partir de Sauvignon Blanc, jouissent d'une image de qualité gustative et de durabilité, qui leur permet une bonne valorisation sur les marchés extérieurs.

Parmi les autres cultures végétales en place figurent les semences, avec une production de 40 000 t sur 40 000 ha, dont 36 000 t sont exportées, générant un revenu d'environ 103 M€. Si la Nouvelle-Zélande exporte surtout des semences d'espèces fourragères (raygrass notamment), elle est également positionnée sur les semences de légumes et semences potagères, et est par exemple le 1^{er} fournisseur de l'UE en semences de carottes. Les grains sont quant à eux peu développés dans le pays, la production combinée d'orge, de blé, de maïs et d'avoine étant de 950 000 t, dont 300 000 t sont destinées à l'alimentation humaine et 650 000 t à l'alimentation animale. La Nouvelle-Zélande est importatrice nette de blé (importation nette de 621 kt en 2022), riz (54 kt), maïs (52 kt),

13. Sources : Global Trade Mag, SOPI, Tupu, NZGSTA, Productivity NZ, New Zealand Winegrowers, Agreste, Trade Data Monitor

sorgho (41 kt), orge (34 kt), mais aussi de produits de boulangerie-biscuiterie-pâtisserie (24 kt) et de pâtes alimentaires (28 kt).

Le secteur forestier, un poste important à l'export et à l'ambition forte¹⁴

Les forêts couvrent 37% de la superficie du pays, soit 10,1Mha, dont 8Mha sont des forêts primaires et 2,1Mha des forêts de plantation. Le secteur de la foresterie et des produits du bois contribue à 1,6% du PIB du pays, emploie entre 35000 et 40000 personnes, et rapporte environ 3,9Md€ par an en exportations. Les produits sont issus quasi exclusivement des forêts de plantation, dont 1,7Mha sont utilisés à des fins de production. Les districts de Wairarapa, Gisborne et Hawke's Bay (l'Est et le Sud de l'île du Nord), qui bénéficient d'un climat, d'un environnement, d'une topographie et d'infrastructures avantageux pour l'exploitation et l'exportation des forêts de plantation, sont les principales régions forestières du pays.

90% du bois produit est issu de *Pinus radiata* (pin de Monterey). 39% du bois néo-zélandais subit au moins une transformation sur le territoire national avant d'être commercialisé, tandis que 61% est directement exporté. Entre 2018 et 2022, la Chine a été le principal débouché des produits de foresterie néo-zélandais, avec en moyenne 52% des exportations en valeur. 54% des revenus à l'exportation sont générés par les bûches, 14% par le bois scié et les traverses de bois, et 12% par la pâte à papier.

Dans son plan d'action 2050, l'industrie s'est fixé pour objectif de devenir le premier secteur primaire du pays, en diversifiant ses débouchés, ses produits et leurs usages, et en doublant la productivité de ses forêts et la croissance de ses arbres.

Au-delà de la production de bois, le secteur forestier est marqué par la montée en puissance du *carbon farming* : la séquestration est reconnue par le marché carbone national (*Emissions Trading Scheme*) et il devient profitable de convertir des fermes en plantations d'arbres, avec une prévalence pour des espèces à croissance rapide (comme le pin) afin de stocker rapidement du carbone. Cela crispe le secteur agricole, qui y voit la cause d'une désertification des campagnes et d'une baisse de la productivité économique des territoires. Les effets sur l'environnement sont significatifs également, par la plantation d'espèces exotiques et la moindre résilience de la végétation aux incendies. Poussé par le secteur agricole, le Gouvernement travaille donc à la transition vers une politique de reforestation à base d'essences locales.

Pêche et aquaculture¹⁵

Exploitant les 15100 km de littoral du pays et les 1,3 million de km² de sa zone économique exclusive (la 4^e plus importante du monde), le secteur des produits de la pêche et de l'aquaculture emploie 16500 personnes et produit majoritairement de la langouste, des moules, du hoki, du maquereau, du barracuda, des calamars, de la lingue et du saumon.

Sur une production de 459200t en 2021 (dont 342400t de captures sauvages et 116800t de production aquacole), 260000t ont été exportées, volume réparti en 221000t de captures sauvages et 39000t d'aquaculture. Ces exportations rapportent au pays environ 1,2Md€ et sont dirigées surtout vers la Chine (34%), les États-Unis (14%), l'Australie (13%) et l'UE (12%). Le principal poste à l'export est la langouste, qui, malgré des volumes faibles, performe remarquablement du fait de prix élevés; les sanctions imposées en 2020 par la Chine sur la langouste australienne ont dans ce contexte boosté les exportations néo-zélandaises.

Le secteur de l'aquaculture, qui porte la dynamique de croissance du secteur, s'est fixé l'objectif d'atteindre 1,8Md€ de chiffre d'affaires en 2030 et, pour ce faire, investit dans les élevages de saumon en pleine mer; un premier permis d'exploitation en pleine mer a été délivré fin 2023.

Industries agroalimentaires¹⁶

La Nouvelle-Zélande étant majoritairement tournée vers la production et l'exportation de commodités (poudre de lait, viande non transformée, laine, kiwis entiers...), le secteur de la transformation y est peu développé en comparaison des autres filières agricoles. En excluant le vin, ce secteur a réalisé un chiffre à l'export de 1,9Md€ en 2022, sur les 33,9Md€ pour l'ensemble du secteur agricole. Les principaux produits concernés sont les ingrédients agroalimentaires, le miel (dont le réputé miel de Manuka), le sucre et les boissons hors vins (spiritueux, bières, boissons non alcoolisées).

Le duopole de la grande distribution¹⁷

La grande distribution néo-zélandaise, qui réalise un chiffre d'affaires annuel d'environ 8,5Md€, est dominée par un duopole formé des groupes Foodstuffs (enseignes New World, PAK'nSAVE, Four Square, Gilmours, Liquorland) et Progressive Enterprises (enseignes Countdown, Fresh Choice, Super Value). Foodstuffs, qui détient 55% de parts de marché (chiffre d'affaires de 4,6Md€ en 2022), est formé de deux coopératives et a fêté son 100^e anniversaire en 2022. Progressive Enterprises appartient au groupe australien Woolworths et détient 45% des parts de marché (3,9Md€ en 2022).

14. Sources : Ministry for Primary Industries, NZFOA

15. Sources : SOPI, FAO

16. Source : SOPI

17. Sources : AUSTRADE, Foodstuffs

Face à cette concurrence limitée et aux importants profits engrangés par le secteur (estimés à 600 k€ par jour), dans un contexte d'inflation record des produits alimentaires suite à la crise économique liée au Covid, le Gouvernement étudie

des moyens de faciliter l'entrée sur le marché d'autres opérateurs et de limiter l'augmentation du prix du panier alimentaire.

Politique agricole et de développement rural

La place de l'agriculture dans l'économie du pays évolue¹⁸

Malgré son poids historique, le secteur agricole fait face à des défis qui menacent sa prévalence politique et économique dans les années à venir: il est vulnérable au changement climatique, est responsable de pollutions importantes (émissions de gaz à effet de serre, nitrates dans les eaux de surface), souffre de sa forte contribution à la déforestation, est structurellement dépendant des exportations, notamment vers la Chine, et reste centré sur des commodités alignées sur les prix mondiaux et ne permettant qu'une valeur ajoutée limitée.

Il doit dans ce contexte trouver des solutions pour s'adapter. La capacité d'action de politique publique est réduite, en raison du faible nombre de contribuables du pays et donc du peu de budgets publics disponibles, mais aussi du fait d'une dynamique de dérégulation enclenchée dans les années 1980. Ayant abouti à une suppression des subventions aux agriculteurs et à la dissolution des offices étatiques de commercialisation, celle-ci a déposé le Gouvernement d'un fort pouvoir normatif et, en miroir, conféré au secteur agricole une certaine légitimité à s'organiser seul. Plutôt que des réglementations contraignantes, le secteur agricole est géré par des accords et des conventions avec le Gouvernement, prévoyant peu de contrôles.

Aujourd'hui, la Nouvelle-Zélande est le pays de l'OCDE attribuant le moins de subventions à ses agriculteurs, celles-ci représentant 0,7% du chiffre d'affaires des agriculteurs en 2020-2022. Les aides publiques sont limitées à la biosécurité, à la recherche-innovation et aux aides en réponse à des catastrophes naturelles (ex. le cyclone Gabrielle en février 2023).

Le secteur agricole doit également composer avec la forte représentation maorie dans certaines filières, par ordre décroissant: la pêche, la forêt, les viandes rouges, le lait. La stratégie *Maori Agribusiness: Pathway to Increased Productivity* lancée en 2015 soutient les communautés agricoles maories dans leur développement.

La Nouvelle-Zélande veut poursuivre la performance de ses exportations¹⁹

Le pays bénéficie *a priori* d'une dynamique porteuse pour les produits sur lesquels il est déjà bien positionné sur les marchés destinataires de ses exportations: la demande asiatique en produits laitiers et en viandes rouges devrait augmenter; les kiwis et les vins trouvent des débouchés sur des marchés mûrs comme l'UE.

Par la stratégie *Fit for a Better World* mise en place par le ministère chargé de l'agriculture, le pays s'est fixé l'objectif de gagner 26,5 Md€ supplémentaires (soit +11,5% par rapport à la décennie 2011-2020) en exportations sur l'ensemble de la décennie 2020-2030 et mise pour cela sur la poursuite des ouvertures de marché (incluant l'abaissement des barrières tarifaires et non tarifaires) et la différenciation de ses produits. À ce titre, l'image de durabilité («*green and clean*») de la Nouvelle-Zélande, largement due au modèle d'élevage extensif en place dans les filières laitière et viandes rouges, et mise en avant par des instruments de marketing comme la marque *Taste Pure Nature*, est un outil puissant de promotion des produits agricoles du pays. Au-delà, la capacité néo-zélandaise à innover et mettre au point des nouveaux produits alimentaires (qualité nutritionnelle, produits santé, produits bien-être...), tout en maintenant leur qualité gustative et sanitaire, est également un fort atout au service des exportations du pays. Plus récemment, le nouveau Gouvernement en place depuis octobre 2023 et à majorité conservatrice a fixé l'objectif de doubler la valeur des exportations du pays en 10 ans; l'ajout de valeur par des arguments de durabilité est la piste privilégiée, l'appareil productif étant déjà très performant, et les ¾ des exportations néo-zélandaises étant déjà facilitées par des accords de commerce.

Au service de la performance sanitaire de ses exportations, la Nouvelle-Zélande met en œuvre une politique de biosécurité très stricte, réglementée par le *Biosecurity Act* de 1993 et mise en œuvre par le *Ministry for Primary Industries*. Au-delà de définir les objectifs et pratiques en

18. OCDE (2023), MPI

19. Sources : MPI, MPI, MPI, OCDE (2023), EPA, NZFSA, MPI-IHS

termes de biosécurité aux frontières, cette loi encadre la lutte contre les organismes nuisibles présents sur le territoire. L'un des principaux est la maladie bactérienne *Mycoplasma bovis*, détectée pour la première fois dans le pays en juillet 2017 et pour laquelle un programme d'éradication sur 10 ans a été lancé en 2018. La réglementation des intrants agrochimiques est encadrée par le *Hazardous Substances and New Organisms Act* de 1996, qui a permis la création de l'*Environmental Protection Authority* chargée de l'homologation des substances dangereuses dont les intrants agricoles. La liste des produits autorisés est mise en ligne sur le site de *New Zealand Food Safety Authority*. Dans un cadre global défini par l'agence *Food Standards Australia New Zealand*, commune avec l'Australie, l'agence *New Zealand Food Standards* est responsable d'une partie de la politique de sécurité sanitaire de l'alimentation, entre autres : la sécurité sanitaire des produits alimentaires importés (régie par les *Import Health Standards*), la politique d'hygiène alimentaire, les rappels de produits, la réglementation et les enquêtes annuelles sur les résidus dans les produits alimentaires.

Le secteur agricole devra réduire ses impacts sur l'environnement

Souffrant déjà de l'importante déforestation au bénéfice de l'élevage, le pays doit trouver les moyens de mieux rendre compatible la production avec les attentes des consommateurs (nationaux et étrangers) en matière environnementale. Dans ce contexte, le principal texte législatif de gestion de l'environnement est le *Resource Management Act* de 1991, qui détermine les droits, obligations et sanctions en matière environnementale, ainsi que la répartition des compétences entre Gouvernement et Conseils locaux. Le fonds *Sustainable Food and Fibre Futures*, quant à lui, est le principal programme de co-investissement public-privé (doté de 24,1 M€ par an) et soutient les projets de développement et de transition de la filière agricole.

L'agriculture émet la moitié des gaz à effet de serre du pays²⁰

En Nouvelle-Zélande, l'agriculture est le secteur économique qui émet le plus de gaz à effet de serre : elle pèse pour environ la moitié des émissions nationales, soit 40 MtéqCO₂ en 2020. Ce volume se décompose surtout en 30 MtéqCO₂ de méthane (91% du méthane total émis dans le pays) qui provient principalement des émissions entériques de ruminants, et 8 MtéqCO₂ de protoxyde d'azote (94% du protoxyde d'azote national) émis via l'application de fertilisants sur les sols et les déjections des animaux. Il est par ailleurs en augmentation du fait de l'expansion du cheptel laitier.

Pour répondre à cette problématique, le Gouvernement a adopté en 2019 le *Climate Change Response (Zero Carbon) Amendment Act* dont l'objectif est d'atteindre la neutralité carbone en 2050 et de réduire les émissions de méthane agricole de 10% en 2030 et de 24 à 47% en 2050, par rapport aux niveaux de 2017. La Nouvelle-Zélande dispose d'un marché national du carbone (*Emissions Trading Scheme*), dans lequel l'agriculture basculera par défaut en 2025 sauf si un système de taxation des émissions agricoles est mis en place dans l'intervalle. Un tel système spécifique à l'agriculture, qui permettrait de mieux comptabiliser les émissions qui ne sont pas sous la forme de CO₂, et de mieux prendre en compte les pratiques de séquestration du carbone, serait une première mondiale. Toutefois, le compromis entre le Gouvernement et la profession agricole n'a pas encore été trouvé sur ce sujet hautement politique. D'autant plus que, galvanisé par des travaux de recherche montrant que, malgré les émissions liées au transport, l'empreinte carbone des produits carnés néo-zélandais exportés était équivalente, voire inférieure à celle des produits domestiques, à l'arrivée sur certains marchés d'exportation (dont l'UE), le secteur agricole est réticent à avancer sur la question. Enfin, le Gouvernement conservateur au pouvoir depuis octobre 2023 a clairement affiché son intention de réviser les cibles climatiques pour l'agriculture, en particulier de méthane, pour viser désormais une « absence de contribution au réchauffement climatique ».

Pour autant, cela reste nécessaire, et on observe un important effort d'investissement dans des solutions pour réduire les émissions agricoles et augmenter le stockage agricole de carbone : création d'un *Centre for climate action on agricultural emissions* qui regroupe 9 entités de recherche autour de la réduction des émissions agricoles ; attribution de crédits publics pour conseiller les agriculteurs. Les principaux leviers techniques envisagés sont les suivants : compléments alimentaires inhibiteurs de méthane entérique ; optimisation de l'alimentation animale ; gestion des fertilisants et des effluents d'élevage ; progrès génétique ; abattage dès que possible ; énergies renouvelables (pour la transformation) ; reforestation (programme *One Billion Trees*). Fonterra, qui s'est donné les objectifs de supprimer le charbon pour 2037, de réduire ses émissions de 50% pour 2030 et d'être neutre en émissions nettes pour 2050, mène une politique volontariste d'amélioration des séchoirs de ses laiteries et d'électrification de sa flotte de camions-citernes.

L'élevage laitier eutrophise les cours d'eau²¹

Si l'élevage, via la déforestation, est cause dans le pays de problèmes d'érosion des sols et de déclin de la biodiversité, sa principale externalité est la pollution des eaux

20. Sources : Stats NZ, Ministry for the environment, Beef & Lamb NZ, Fonterra
21. Stats NZ, MPI

par les nitrates, créant de l'eutrophisation et dégradant les écosystèmes aquatiques, jusqu'à en rendre certains impropres à la baignade de loisir. Dans un pays misant sur son image de durabilité, sur le tourisme, et comptant un héritage maori promouvant les connexions (*Te Taiao*) entre terres, individus, eau, biodiversité et climat, ce constat est préoccupant. Le *Ministry for Primary Industries* promeut ainsi dans sa stratégie *Fit for a Better World 2020-2030* une approche fondée sur l'agriculture régénérative.

Le pays a effectivement vu la quantité d'azote apporté au sol s'accroître de 625% entre 1990 et 2019, pour atteindre un niveau actuel d'environ 450 000 tonnes. Cette progression fulgurante est liée à la domination croissante du secteur laitier (responsable de 65% des fuites de nitrates du bétail en 2017) et à l'intensification des pratiques: devant amortir de lourds investissements dans les cheptels et les bâtiments, les éleveurs laitiers maximisent leur profitabilité en assurant deux traites par jour, ce qui nécessite une pousse de l'herbe très importante rendue possible par l'irrigation et les fertilisants, mais aussi par la concentration des animaux sur de faibles surfaces, proches des installations de traite. Les règles d'épandage des fertilisants sont plus permissives que dans l'UE (190 kgN/ha contre 170 kgN/ha), mais peuvent varier selon la pente de la parcelle. En parallèle, l'épandage d'eaux effluentes des usines de transformation du lait (laiteries), très chargées en nitrates, sur des parcelles de pâturage voisines, renforce le problème.

Face à ces pollutions massives, le Gouvernement a entrepris plusieurs réformes, dont la principale est *Three Waters*, qui oblige les éleveurs à clôturer les points et cours d'eau pour en éloigner les animaux. La mise en œuvre de cette réforme est cependant complexe pour des raisons topographiques et coûteuse pour les grandes exploitations. L'autre réforme principale est celle des règles de *winter grazing* (pratique consistant à faire pâturer les animaux sur des parcelles semées de fourrage), pour éviter que les animaux paissent sur des sols boueux sujets au ruissellement; mais les dérogations à l'application de cette réforme s'enchaînent, en raison de la complexité de sa mise en œuvre. Par ailleurs, l'absence de données suffisamment fines sur l'utilisation de fertilisants complique le suivi et l'efficacité de ces politiques. Le Gouvernement conservateur en place depuis octobre 2023 a cependant entrepris de revenir sur ces réformes pour assouplir les réglementations s'appliquant aux producteurs.

De son côté, la filière professionnelle a également pris des engagements, par exemple à travers le *Sustainable Dairy Water Accord*, pour installer des clôtures mais aussi des ponts et des ponceaux autour ou au travers des cours

d'eau. Elle maintient cependant son focus non sur l'évolution des systèmes de production, mais sur l'amélioration des pratiques de fertilisation et l'augmentation de la productivité pour réduire l'intensité de dégâts environnementaux par unité produite. Les principales solutions envisagées sont technologiques (agriculture de précision) ou des alternatives simples à des pratiques établies (fertilisants naturels).

Des évolutions sur le bien-être animal

Du fait de la prédominance de l'élevage dans le pays et de sa réputation de durabilité sur les marchés mondiaux, le sujet du bien-être animal est très sensible en Nouvelle-Zélande. Même si le secteur de l'élevage considère que le système de pâturage apporte déjà une performance considérable sur ce volet, et que des évolutions favorables ont déjà eu lieu (ex. arrêt du mulesing, arrêt des exportations de vif par la mer au 30 avril 2023, arrêt des cages pour les poules pondeuses au 1^{er} janvier 2023), certains enjeux restent prégnants.

Le principal est l'abattage des jeunes veaux (*bobby calves*) indésirés dans la production laitière. Sur ce plan, Fonterra a imposé mi-2023 à ses éleveurs fournisseurs de ne plus abattre les veaux laitiers et de les élever pour la production de viande ou d'aliments pour animaux. Le secteur porcin connaît également un renforcement des règles sur les truies en cage, que le secteur estime plus strictes que celles en vigueur dans l'UE et créant donc une distorsion de concurrence.

Organismes génétiquement modifiés (OGM)²²

Aucune culture commerciale à base d'OGM n'est autorisée dans le pays, bien que certains produits importés (alimentation animale notamment) puissent contenir des OGM, qui doivent être approuvés au préalable. Le pays est en proie à des débats du fait de la sensibilité du sujet vis-à-vis de la population, de l'image «verte et pure» de sa production agricole, mais aussi des craintes du secteur agricole de se voir dépassé par des pays à la réglementation plus souple. Aussi la recherche (Agresearch) se saisit-elle du sujet pour examiner les bénéfices à attendre d'un potentiel assouplissement de la réglementation du pays sur les OGM.

Agriculture biologique²³

L'agriculture biologique, réglementée par l'*Organic Products and Production Act 2023*, est développée sur 86 000 ha et a généré 436 M€ de chiffre d'affaires en 2020 (contre 362 M€, en 2017 ce qui représente une croissance annuelle de 6,4%). Ce chiffre d'affaires est réparti entre 253 M€ à l'export (États-Unis, Chine, UE, Australie) et 183 M€ vers le marché domestique. Le secteur est développé surtout sur les

22. Ministry for the Environment

23. OANZ

produits laitiers, le kiwi et le vin, filières dans lesquelles les premiums de prix sont attractifs. En viandes rouges, un frein de marketing interne à la filière gêne l'émergence

du bio, qui sous-entendrait, par comparaison avec le système conventionnel en place, que celui-ci n'est en réalité pas à la hauteur de sa réputation « green and clean ».

Échanges commerciaux

Balance agricole et agroalimentaire⁽²⁴⁾ néo-zélandaise⁽²⁵⁾

Tandis que la balance commerciale globale néo-zélandaise est déficitaire (-5,5 Md€ en 2023), le secteur agricole et agroalimentaire présente une balance largement excédentaire à hauteur de +21,2 Md€. En effet, la Nouvelle-Zélande a exporté pour 26,4 Md€ de produits agricoles et agroalimentaires en 2023, alors qu'elle en a importé seulement 5,1 Md€ la même année.

Les exportations agricoles et agroalimentaires néo-zélandaises représentent 26,4 Md€ en 2023, en baisse de 10,5% par rapport à 2022 et en augmentation de 3,6% par rapport à 2021. Plus précisément, en 2023, la Nouvelle-Zélande a exporté 5,5 Md€ de lait et crème, 5 Md€ de viandes et abats, 2,4 Md€ de beurre, 2 Md€ de fruits dont près de 70% de kiwis, 1,7 Md€ de fromages, 1,2 Md€ de vins et 1,1 Md€ de poissons et crustacés.

En 2022, la Nouvelle-Zélande est ainsi le 1^{er} exportateur mondial de lait et produits laitiers (avec 15,3 MdUSD en 2022), le 1^{er} exportateur mondial de kiwis (1,7 MdUSD), le 2^e exportateur mondial de viande ovine (2,8 MdUSD, derrière l'Australie), le 2^e exportateur mondial de laine (284 MUSD, derrière l'Australie), le 7^e exportateur mondial de viande bovine (3,1 MdUSD) et le 7^e exportateur mondial de vins (1,4 MdUSD).

En 2023, dans le secteur agricole et agroalimentaire, son principal client est la Chine (30% des exportations), loin devant les États-Unis (12%), l'Australie (8,4%), le Japon (5,1%), l'Indonésie (3%) et Taïwan (2,9%). La France est son 27^e client (0,5%).

Par ailleurs, la Nouvelle-Zélande a exporté près de 3,3 Md€ de bois et dérivés en 2023, dont 1,9 Md€ de bois bruts (faisant du pays le 1^{er} exportateur mondial). Ses exportations dans le secteur des bois et dérivés se font principalement à destination de la Chine (à hauteur de 56,6%), puis de l'Australie (9,7%), de la Corée du Sud (6,7%), des États-Unis (6,1%) et du Japon (5,9%).

Les importations agricoles et agroalimentaires néo-zélandaises sont principalement constituées de préparations alimentaires (pour 384 M€ en 2023), de tourteaux (279 M€), de préparations pour l'alimentation animale (262 M€), de fruits (250 M€), de viandes et abats (199 M€) et de produits de la boulangerie (196 M€). Son premier fournisseur est l'Australie (31% des importations), loin devant les États-Unis (8,8%), la Chine (6,5%), l'Indonésie (5,6%), la Malaisie (4,9%) et la Thaïlande (4,5%). La France est son 7^e fournisseur (2,4% des importations néo-zélandaises).

La Nouvelle-Zélande a également importé 1,1 Md€ de machinisme agricole et agroalimentaire, 1 Md€ de bois et dérivés et 561 M€ d'engrais et produits phytosanitaires (dont 370 M€ d'engrais) en 2023.

Échanges commerciaux entre la France et la Nouvelle-Zélande⁽²⁴⁾⁽²⁶⁾

Le solde des échanges agricoles et agroalimentaires entre la France et la Nouvelle-Zélande est structurellement déficitaire pour la France. En effet, en 2023, il est de -186,1 M€, s'améliorant par rapport aux années précédentes (il était de -243 M€, de -192 M€ en 2021 et de -199 M€ en 2019).

En 2023, la France a exporté vers la Nouvelle-Zélande 90 M€ de produits agricoles et agroalimentaires, en augmentation de 15% par rapport à 2022 et de 15,5% par rapport à 2021. Ces exportations sont composées principalement de vins (pour 30,8 M€), de préparations pour l'alimentation animale (13 M€), de lactosérum (10,7 M€), de spiritueux (7,3 M€), de produits de la boulangerie (2,9 M€), de fromages (2,9 M€) et de semences (2,6 M€). La Nouvelle-Zélande constitue le 68^e client de la France (0,1% des exportations françaises).

La France a également exporté vers la Nouvelle-Zélande 89 M€ de machinisme agricole et agroalimentaire, 16,3 M€ de bois et dérivés et 11,1 M€ de produits phytosanitaires en 2023.

Par ailleurs, la France a importé depuis la Nouvelle-Zélande 275,8 M€ de produits agricoles et agroalimentaires, en baisse de 14,1% par rapport à 2022 et de 5% par rapport

24. N'incluant pas le machinisme agricole et agroalimentaire, le bois et dérivés, les engrais et produits phytosanitaires

25. Douanes néo-zélandaises, Trade Data Monitor

26. Douanes françaises, Trade Data Monitor

à 2021. Ces importations sont composées principalement de fruits (pour 87,3 M€), de viandes et abats (85,7 M€), de beurre (18,8 M€), de vins (18 M€) et de poissons et crustacés (17 M€). La Nouvelle-Zélande constitue le 39^e fournisseur de la France (0,4% des importations françaises). La France a également importé depuis la Nouvelle-Zélande 7,5 M€ de machinisme agricole et agroalimentaire en 2023.

Grands groupes français en Nouvelle-Zélande

Plusieurs groupes français de l'agriculture et de l'agroalimentaire sont présents en Nouvelle-Zélande. Parmi eux, Pernod-Ricard et la Fondation Rotschild pour les vins et spiritueux, Lactalis et Danone pour les produits laitiers, MX Agri pour l'équipement et Andros pour l'industrie de transformation.

Accords internationaux

La Nouvelle-Zélande est membre de nombreuses organisations internationales. En matière agricole, elle est membre et active dans l'ensemble des organisations traitant d'agriculture et de santé : à l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA), à la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), au *Codex alimentarius* (Vice-Présidence de la Commission du *Codex alimentarius*), à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Elle s'y investit pour déployer son influence à l'international, avec un focus appuyé sur la région Pacifique, et contribue à l'aide alimentaire via le Programme alimentaire mondial. Une de ses dernières réussites majeures est l'élection du Néo-Zélandais John Barker à la tête de l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV) en juin 2023, qui devient le premier directeur général non-européen de l'organisation depuis sa création en 1924.

La Nouvelle-Zélande siège à la Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique²⁷, est signataire de l'Accord de Paris de 2015, du *Global Methane Pledge* de 2021, est partenaire de la *Climate and Clean Air Coalition* depuis 2020, et participe aux COP climat.

Elle tient également le secrétariat de la *Global Research Alliance*²⁸, rassemblement de 57 pays (dont la France) établi en 2009 qui promeut la coopération scientifique dans laquelle INRAE est très active. Elle en co-préside le groupe de recherche sur l'élevage.

La Nouvelle-Zélande est membre du Forum et du Consortium de l'initiative *4 pour 1000* lancée par la France en 2015 pour promouvoir la coopération internationale sur le stockage de carbone dans les sols comme moyen de lutte contre le changement climatique. Elle est également partenaire de l'initiative *Agricultural Innovation Mission AIM for Climate* lancée par les États-Unis qui vise à encourager

l'investissement dans l'agriculture *climate-smart* et l'innovation dans les systèmes alimentaires sur la période 2021-2025 (la France n'est pas partenaire de cette initiative, la Commission européenne l'est).

La Nouvelle-Zélande, déterminée à l'OMC

La Nouvelle-Zélande s'investit très fortement à l'OMC pour réduire les obstacles au commerce international de produits agricoles et agroalimentaires, au premier rang desquels les subventions aux agriculteurs. Membre du Groupe de Cairns, qui rassemble 19 pays dont l'Australie (Présidente), le Brésil, le Chili, l'Afrique du Sud et le Canada, elle promeut une suppression des barrières tarifaires et non tarifaires sur les échanges agricoles, au nom de la sécurité alimentaire mondiale, de la croissance économique et de l'optimisation de la production limitant les émissions de gaz à effet de serre. À ce titre, elle s'oppose fortement à la politique agricole commune de l'UE. Elle s'est montrée très exigeante dans le découpage des contingents tarifaires historiques de l'UE28 au moment du Brexit, afin de maximiser les contingents résultants concédés par l'UE27 et par le Royaume-Uni.

Une panoplie d'accords de commerce²⁹

La Nouvelle-Zélande mène une politique volontariste de conclusion d'accords de libre-échange pour favoriser ses exportations sur les marchés destinataires de ses produits. Au 1^{er} mai 2024, elle a conclu 12 accords, qui couvrent les deux tiers de ses exports (Australie, Chine, UE, Corée, Malaisie, Singapour, Thaïlande, Royaume-Uni, Trans-Pacifique...), auxquels s'ajoutent 2 accords conclus mais non encore entrés en vigueur. L'accord signé avec la Chine en 2008 a été une réussite diplomatique majeure car il s'agit du premier accord de commerce signé par la Chine avec un pays de l'OCDE; il a cependant accentué la dépendance de la Nouvelle-Zélande au marché chinois.

L'accord signé avec l'UE le 9 juillet 2023 et entré en vigueur le 1^{er} mai 2024 se situe dans le cadre de l'accord de

27. MFA

28. GRA

29. Customs NZ, MFAT, EU Commission, MFAT

partenariat sur les relations et la coopération (PARC) signé en 2016 entre l'UE et la Nouvelle-Zélande, qui promeut la coopération entre les deux parties dans une grande variété de domaines dont le commerce, la durabilité, la recherche, l'innovation et le changement climatique. Il devrait permettre une augmentation de 30% du commerce bilatéral entre l'UE et la Nouvelle-Zélande. Tout en limitant les conséquences sur les filières européennes sensibles par une libéralisation partielle des exportations néo-zélandaises (contingents tarifaires pour la viande bovine, la viande ovine, certains produits laitiers...), il supprime les droits de douane sur la totalité des exportations européennes vers le marché néo-zélandais, protège plus de 2100 indications géographiques européennes en Nouvelle-Zélande et promeut la coopération sur la transition vers des systèmes alimentaires durables, en matière sanitaire et sur le bien-être

animal. En matière sanitaire, l'accord apporte des précisions, notamment sur le règlement des différends, à un accord antérieur signé en 1996 sur le commerce d'animaux vivants et de produits animaux qui demeure en vigueur et reconnaît un principe d'équivalence. L'accord de 2023 prévoit de manière notable et inédite une coopération renforcée en matière de lutte contre la résistance aux antimicrobiens dans une approche «une seule santé». Il organise, en outre, les conditions d'équivalence pour les contrôles phytosanitaires. Il comporte également une clause ouvrant la possibilité de prendre des sanctions en cas de non-respect grave des engagements de l'accord de Paris. Il introduit enfin une conditionnalité tarifaire qui consiste à limiter l'importation de viande bovine aux bovins exclusivement élevés en pâturage, écartant ceux élevés en parc d'engraissement.

Relations bilatérales

En dépit du partage de valeurs entre France et Nouvelle-Zélande et de la volonté de la France de se rapprocher des partenaires «*like-minded*» de l'Indo-Pacifique, les relations institutionnelles entre les deux pays sont peu développées à ce stade. Elles devraient cependant s'intensifier du fait de l'association de la Nouvelle-Zélande au programme Horizon Europe, de l'accord de libre-échange conclu avec l'UE, mais aussi des partenariats croissants dans la recherche, en particulier à l'initiative de l'INRAe³⁰ et de l'IFREMER³¹.

Si la mobilité des apprenants suivait une bonne dynamique, elle a été stoppée du fait de la pandémie de la Covid-19: 120 mobilités en 2018, 154 en 2019, 22 en 2020, 1 en 2021. Elle a commencé à se restaurer en 2022, avec 5 étudiants d'établissements publics français (majoritairement Institut AgroCampus de Rennes) et 14 étudiants d'établissements privés français (majoritairement École d'ingénieurs de Purpan) qui ont démarré une expérience en Nouvelle-Zélande³². Ces mobilités ont été issues majoritairement de l'enseignement supérieur, avec 17 occurrences contre 2 pour les mobilités issues de l'enseignement technique.

30. INRAe

31. Cawthron Institute

32. Base Hermès, extraction DGER du 31/01/2023

COPYRIGHT : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Europe et International de la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE).

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ : Le Service Europe et International s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

RÉDACTION : Cette collection de fiches est coordonnée par le Bureau des exportations et partenariats internationaux (BEPI/DGPE). Leur rédaction est assurée par les conseillers aux affaires agricoles (CAA), les services des ambassades de France et les services centraux concernés. Les sources des données sont diverses et indiquées en notes de bas de page.